

REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT**DECRET N°100/ 55 DU 23 NOVEMBRE 2010 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CONSEILLERS ET SECRETAIRES D'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI****LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le décret n° 100/180 du 27 octobre 2009 portant Réorganisation du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

Vu le décret n° 100/02 du 29 août 2010 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 100/08 du 13 septembre 2010 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à New York :

Monsieur Emmanuel NDABISHURIYE : Premier Conseiller ;

Monsieur Joseph NTAKAMURENGA : Deuxième Conseiller.

Article 2 : Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Genève :

Monsieur Léonard MINANI : Premier Conseiller ;

Madame Espérance UWIMANA : Deuxième Conseiller.

- Article 3 :** Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Washington :
Monsieur Gaudence SINDAYIGAYA : Premier Conseiller.
Monsieur Joël NKURABAGAYA : Deuxième Conseiller ;
Monsieur Alexis NTUKAMAZINA : Premier Secrétaire.
- Article 4 :** Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Kampala :
Madame Elysée NIMPAGARITSE : Premier Conseiller ;
Monsieur Isidore NTIRAMPEBA : Deuxième Conseiller ;
Monsieur Jean-Népomuscène SEBUHINJA : Premier Secrétaire.
- Article 5 :** Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Tripoli :
Monsieur Malachie Rachid NIRAGIRA : Premier Conseiller ;
Madame Chantal AKIMANA : Deuxième Conseiller.
- Article 6 :** Est nommée, pour l'Ambassade du Burundi à Paris :
Madame Spécieuse NZEYIMANA : Premier Conseiller.
- Article 7 :** Est nommé, pour l'Ambassade du Burundi à Pékin :
Monsieur Adelin NIMBONA : Premier Conseiller.
- Article 8 :** Est nommé, pour l'Ambassade du Burundi à Berlin :
Monsieur Libérat BUNGUZA : Premier Conseiller.
- Article 9 :** Est nommé, pour l'Ambassade du Burundi à Moscou :
Monsieur Lévi RUKUNDO : Premier Conseiller.
- Article 10 :** Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Dar-Es-Salaam :
Monsieur Ernest NIYOKINDI : Premier Conseiller ;
Madame Elisabeth MUGIRASONI : Deuxième Conseiller ;
Monsieur André MASUMBUKO : Deuxième Conseiller.
- Article 11 :** Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à New Delhi :
Monsieur Epimeni BAPFINDA : Premier Conseiller ;
Monsieur Emery Landry NYANDWI : Deuxième Conseiller ;
Monsieur Maxime NSENGIYUMVA : Premier Secrétaire.

Article 12 : Sont nommés, pour l'Ambassade du Burundi à Bruxelles :

Monsieur Alexis BIZIMUNGU : Deuxième Conseiller ;

Monsieur Ferdinand NIYONGABO : Premier Secrétaire.

Article 13 : Est nommé, pour l'Ambassade du Burundi au Caire :

Monsieur Mathias HARANUNGARAWA : Deuxième Conseiller.

Article 14 : Est nommé, pour l'Ambassade du Burundi à Kinshasa :

Monsieur Nestor NKUNZIMANA : Premier Secrétaire.

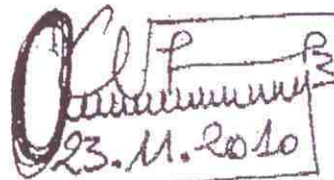
Article 15 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 16 : Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

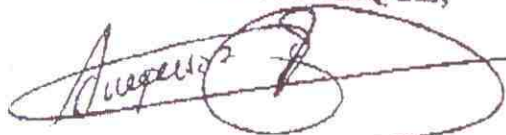
Fait à Bujumbura, le 23 novembre 2010,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



23.11.2010



Thérance SINUNGURUZA.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,



Augustin NSANZE.

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 56 DU 23 NOVEMBRE 2010 PORTANT
NOMINATION DE CERTAINS CONSULS GENERAUX ET CONSEILLER
DES CONSULATS GENERAUX DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu le décret n° 100/180 du 27 octobre 2009 portant Réorganisation du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

Vu le décret n° 100/02 du 29 août 2010 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 100/08 du 13 septembre 2010 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé, pour le Consulat Général de la République du Burundi à Kigoma :

Monsieur Jean Bosco NDAVIKENGURUKIYE : Consul Général ;

Article 2 : Sont nommés, pour le Consulat Général de la République du Burundi à Dubaï :

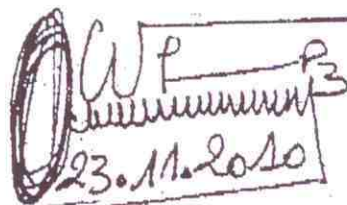
Monsieur Jacques Ya'coub NAHAYO : Consul Général ;
Madame Glorieuse NTAWE : Deuxième Conseiller.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 novembre 2010,

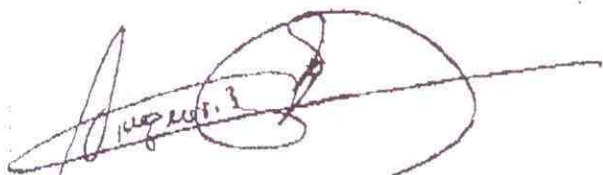
Pierre NKURUNZIZA.



23.11.2010

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Thérèse SINUNGURUZA.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,



Augustin NSANZE.